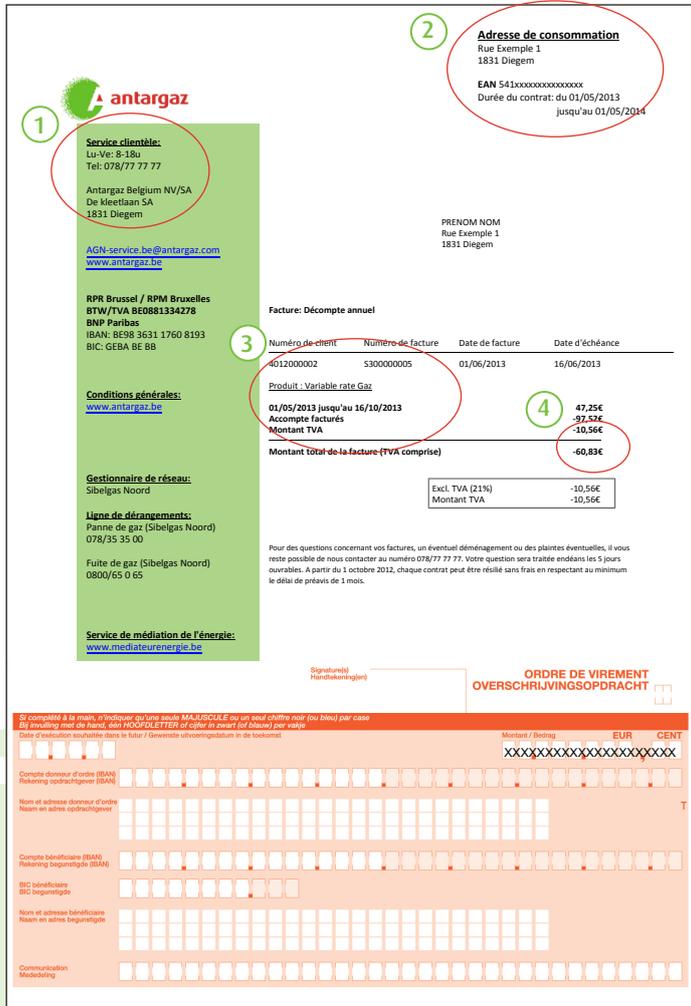


**TOUT SUR MA FACTURE ET MES ACOMPTES MENSUELS**



**1 - Service clientèle:**  
Lu-ve: 8-18u  
Tel: 078/77 77 77  
Antargaz Belgium NV/SA  
De Kleetlaan 5A  
1831 Diegem  
[AGN-service.be@antargaz.com](mailto:AGN-service.be@antargaz.com)  
[www.antargaz.be](http://www.antargaz.be)  
RPR Brussel / RPM Bruxelles  
BTW/TVA BE0881334278  
BNP Paribas  
IBAN: BE39 3531 1750 8193  
BIC: CGBA BE 33

**2 - Adresse de consommation**  
Rue Exemple 1  
1831 Diegem  
EAN 541xxxxxxxxxxxxx  
Durée du contrat: du 01/05/2013 jusqu'au 01/05/2014

**3 - Facture: Décompte annuel**

Numéro de client	Numéro de facture	Date de facture	Date d'échéance
401200002	S30000005	01/06/2013	16/06/2013

**4 - Montant total de la facture (TVA comprise)**

Produit - Variable rate Gaz	47,25€
01/05/2013 jusqu'au 16/10/2013	-37,59€
Acomptes facturés	-10,56€
<b>Montant TVA</b>	<b>-60,83€</b>
Excl. TVA (21%)	-10,56€
Montant TVA	-10,56€

**ORDRE DE VIREMENT  
OVERSCHRIJVINGSOPDRACHT**

Si compté à la main, n'indiquer qu'une seule MAJUSCULE au 1000 chiffre noir (ou bleu) par case  
Bij invulling met de hand, één HOOFDLETTER of cijfer in zwart (of blauw) per vakje  
Data: precisie van de invoer is 1000 / Gewenste nauwkeurigheid in de toonset

Montant / Betrag: EUR CENT  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Compte demandeur d'ordre (IBAN)  
Rekening opdrachtgever (IBAN)

Compte bénéficiaire (IBAN)  
Rekening begunstigde (IBAN)

BIC bénéficiaire  
BIC begunstigde

Communication  
Mededeling

**1 - Données de contact Antargaz**

Vous avez une question? N'hésitez pas à nous contacter!

**Antargaz digital**

Antargaz limite la consommation de papier au strict minimum. Recevez pour ce faire à partir de maintenant vos factures par e-mail. Activez gratuitement ce service en envoyant un e-mail vers [AGN-service.be@antargaz.com](mailto:AGN-service.be@antargaz.com)

**2 - Votre adresse de consommation**

Vous allez déménager? Communiquez-nous le plus rapidement possible votre changement d'adresse. Vous trouverez les documents de déménagement en ligne.

**3 - Votre produit Antargaz**

**4 - Le montant total de votre facture**

Il s'agit du montant total à payer comprenant la TVA.

**Est-ce que je peux adapter le montant de ma facture d'acompte?**

Si vous croyez que le montant de votre facture d'acompte ne correspond pas à votre consommation réelle, vous pouvez **demandeur à notre service clientèle de vérifier cela**. Veuillez tenir compte du fait qu'un acompte à la baisse peut engendrer éventuellement un décompte annuel plus élevé.

Si vous avez pris des **mesures permettant de faire des économies** (isolation supplémentaire, panneaux solaires, ...), veuillez attendre jusqu'à ce que l'effet soit visible au niveau de votre consommation. Veuillez communiquer vos relevés de compteur à votre gestionnaire de réseau de distribution. Ce n'est que de cette façon qu'Antargaz est capable d'élaborer une **facture correcte** en se basant sur votre consommation réelle.

**Comment est calculé le montant de ma facture d'acompte?**

Le montant de votre facture d'acompte est basé sur une prévision de votre consommation énergétique jusqu'au prochain relevé de compteur.

**1. Je suis nouveau client chez Antargaz**

Comme nous ne connaissons pas encore votre consommation énergétique réelle, nous basons le montant de votre facture d'acompte sur votre **consommation moyenne** qui nous a été communiquée par le gestionnaire de réseau de distribution.

**2. Je suis déjà client chez Antargaz et j'ai reçu un décompte final**

Lorsque la période correspondant au relevé de compteur est suffisamment représentative, nous calculons vos factures d'acompte sur base de votre **consommation durant cette période**. Si vous venez de déménager, nous vérifions **la consommation historique** de votre nouvelle adresse. Les données en la matière sont communiquées par le gestionnaire de réseau de distribution.

Mais pour éviter des surprises lors de votre décompte annuel, nous tenons également compte **d'autres facteurs**:

- Le tarif qui est d'application au moment du calcul,
- L'évolution attendue des prix énergétiques (sauf si vous avez opté pour un coût énergétique fixe),
- L'évolution de la température au cours de l'année.

Le montant de votre facture d'acompte n'est pas uniquement basé sur vos coûts d'énergie. Une partie importante du montant de votre facture est liée aux **coûts de distribution**. Tous les fournisseurs les comptent à leurs clients, ensemble avec les taxes et surtaxes.

**A qui dois-je m'adresser pour avoir des réponses quant à ma facture d'acompte?**

Si vous ne retrouvez pas votre question sur notre site d'internet (FAQ), vous pouvez contacter **notre service clientèle**.

**Tél: 078-77 77 77 • [AGN-service.be@antargaz.com](mailto:AGN-service.be@antargaz.com) • chat en ligne sur [www.antargaz.be](http://www.antargaz.be)**